Les mesures de pédagogie spécialisée renforcée en classe

L'Office fédéral de la statistique a publié les résultats de son enquête sur la pédagogie spécialisée. À l'école obligatoire, 4,5% des élèves bénéficient de mesures de pédagogie spécialisée renforcées.

Plus de la moitié (53%) des élèves bénéficiant d'une mesure renforcée sont intégrés dans une classe ordinaire, 6% reçoivent un soutien dans une classe spéciale et 41% dans une école spécialisée.

Pendant l'année scolaire 2017/18, 4,5% des quelque 940'000 élèves de la scolarité obligatoire ont bénéficié d'une mesure de pédagogie spécialisée renforcée, soit près de **42'100 jeunes**. Les garçons sont proportionnellement plus nombreux (5,7%) que les filles (3,2%) à recevoir un tel soutien. La part des élèves étrangers est plus élevée (5,8%) que celle des élèves de nationalité suisse (4%).

- Dans le cadre d'une adaptation du programme d'enseignement, les objectifs pédagogiques individuels sont réduits pour tenir compte des besoins particuliers de l'élève lorsque celui-ci n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs minimaux du programme ordinaire. En 2017/18, 4,3% des élèves de la scolarité obligatoire ont bénéficié d'une adaptation du programme d'enseignement, soit près de **38'900** élèves.
- 2,3% des élèves, soit **20'900** jeunes environ, ont reçu les deux types de soutien: une mesure de pédagogie spécialisée renforcée et un programme d'enseignement adapté.
- Seuls 3,3% des élèves sont placés dans une offre séparative, que ce soit dans une classe d'introduction, une classe pour élèves de langue étrangère, une autre classe spéciale de l'école ordinaire (1,5%) ou dans une école spécialisée (1,8%).

Le personnel chargé des mesures supplémentaires de pédagogie spécialisée est constitué en majeure partie de femmes, soit 83% en équivalents plein temps. Elle atteint même 94% en psychomotricité, en logopédie et dans l'enseignement pour élèves de langue étrangère.

Les écoles spécialisées constituent une minorité dans le système scolaire suisse (4,4% des institutions de formation de la scolarité obligatoire). Relevant à la fois du degré primaire et du degré secondaire I, elles se distinguent des écoles ordinaires par leur organisation et leur répartition sur le territoire suisse. Elles se situent pour 91% dans des communes urbaines ou intermédiaires et pour 9% seulement dans des communes rurales.

Pédagogie spécialisée, 24 pages en format pdf